

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00458 Numéro SIREN : 423 165 224 Nom ou dénomination : TOVAR

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2019 sous le numéro de dépôt 12310

ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SASU TOVAR

483 avenue Victor Hugo

84000 APT

Tél. 04 90 74 50 05

Fax. 04 90 74 53 10

APE : 4520A-

Siret : 42316522400019



CABINET DE SAINT-AUBAN

Expert Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la région de Marseille
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie régionale de Nîmes

141 avenue Pierre Sémard

84000 AVIGNON

certifiée conforme à l'original

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	9
<i>Autres informations</i>	15

SA

PLAQUETTE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etats de synthèse des comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 154	2 108	45	228
Fonds commercial (1)	23 114		23 114	23 114
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	43 594	36 266	7 327	8 179
Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 266	46 167	2 099	4 405
Autres immobilisations corporelles	86 142	46 508	39 634	27 389
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	343		343	343
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	203 612	131 050	72 562	63 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	220 478	25 615	194 863	176 874
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	148 870	13 525	135 345	105 026
Autres créances	49 024		49 024	13 821
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	182 621		182 621	152 625
Charges constatées d'avance (3)	4 317		4 317	7 980
TOTAL ACTIF CIRCULANT	605 309	39 140	566 169	456 325
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	808 921	170 190	638 732	519 983

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

SA

Bilan passif

31/12/2018 31/12/2017

CAPITAUX PROPRES

Capital	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	247 891	204 364
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	51 063	58 527
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	307 339	271 275

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 767	26 079
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 407	170 555
Dettes fiscales et sociales	59 791	50 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 428	1 333
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	331 393	248 708
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	638 732	519 983

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

331 393 248 708

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

SA

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 164 778		2 164 778	2 096 041
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	352 167		352 167	284 259
Chiffre d'affaires net	2 516 946		2 516 946	2 380 301
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 483	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			2 941	18 633
Autres produits			27	452
Total produits d'exploitation (I)			2 521 396	2 399 386
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			2 036 081	1 943 612
Variations de stock			-29 343	23 347
Achats de matières premières et autres approvisionnements				-2 083
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			215 873	190 118
Impôts, taxes et versements assimilés			8 139	5 903
Salaires et traitements			148 627	128 881
Charges sociales			47 987	41 960
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 803	7 554
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			21 368	14 261
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			152	1 081
Total charges d'exploitation (II)			2 458 686	2 354 633
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			62 710	44 753
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			610	258
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			610	258
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-610	-258
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			62 100	44 495

CA

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		28 008
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		28 008
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	35	52
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	35	52
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-35	27 956
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	11 002	13 924
Total des produits (I+III+V+VII)	2 521 396	2 427 394
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 470 333	2 368 867
BENEFICE OU PERTE	51 063	58 527

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

28 007

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

St

PLAQUETTE

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe



SA

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU TOVAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 638 732 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 51 063 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

SA

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 5 109 EURO. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	23 114			23 114
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 154			2 154
Immobilisations incorporelles	25 268			25 268
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 594			43 594
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 266			48 266
- Installations générales, agencements aménagements divers	55 959	18 708		74 667
- Matériel de transport	1 631			1 631
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 845			9 845
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	159 294	18 708		178 002
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	343			343
Immobilisations financières	343			343
ACTIF IMMOBILISE	184 904	18 708		203 612

SA

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 708		18 708
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 708		18 708
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	20 428
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 685
Total	23 114

CA

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 926	183		2 108
Immobilisations incorporelles	1 926	183		2 108
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	35 415	852		36 266
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 861	2 307		46 167
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 291	5 401		35 692
- Matériel de transport	1 217	326		1 543
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 538	734		9 272
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	119 321	9 620		128 941
ACTIF IMMOBILISE	121 247	9 803		131 050

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 202 554 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	343		343
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	148 870	148 870	
Autres	49 024	49 024	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 317	4 317	
Total	202 554	202 211	343

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	24 166
Etat - prime à la conversion	12 000
Total	36 166

GA

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 622,45 EURO décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 331 393 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	195 407	195 407		
Dettes fiscales et sociales	59 791	59 791		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	76 195	76 195		
Produits constatés d'avance				
Total	331 393	331 393		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 40 767

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 40 767 EURO.

SA

Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant

Fournisseurs - fact. non parvenues	29 194
Dettes provis. pr congés à payer	6 361
Primes de bilan cap	5 000
Charges sociales s/congés à payer	2 215
Charges sociales - charges à payer	1 500
Etat - autres charges à payer	1 291
Taxe d'apprentissage cap	1 005
Formation continue cap	1 901

Total	48 466
--------------	---------------

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
---------------------------	------------------------	----------------------------

Charges constatées d'avance	4 317		
-----------------------------	-------	--	--

Total	4 317		
--------------	--------------	--	--

SA

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SA

TOVAR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social : 483 avenue Victor Hugo

84000 APT

423 165 224 RCS AVIGNON

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-neuf juin, à huit heures,

Monsieur ALEXANDRE SAYER, agissant en qualité d'associé unique et président de la société TOVAR, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Déclaration des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2018 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

Les comptes font ressortir un bénéfice de 51 063.37 €, qu'il convient, après prélèvement sur le compte Report à nouveau créditeur de 247 890.64 € pour un montant de 298 954.01 € d'affecter de la manière suivante :

- Une somme de 15 000.00 €
- et le solde, soit 283 954.01 €
au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 30.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	15 000.00	30.00	15 000.00		0.00	0.00
31/12/2016	15 000.00	30.00	15 000.00	15 000.00	0.00	0.00
31/12/2015	0.00				0.00	0.00

TROISIÈME DECISION

L'associé unique approuve les opérations intervenues ou les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et Monsieur ALEXANDRE SAYER, associé détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type convention de bail consenti par un dirigeant, conclue le 01/02/2014 et approuvée précédemment sur l'exercice clos le 31/12/2017.

Détail de la convention : La SCI Alexandre Sayer Immobilier, dont votre président Monsieur Alexandre SAYER est associé et président, est venue aux droits de la SCI Gay Lussac au titre du bail commercial des locaux dans lesquels votre société exerce son activité. Un nouveau bail en date du 01/02/2014 a été signé pour une durée de 9 ans.

Le montant pris en charge au titre de ce bail s'est élevé à 36 026.32 € comprenant le loyer, une quote part de taxe foncière et la prime d'assurance du bailleur.

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement, dont les effets se sont poursuivis :

Une convention de type convention relative au contrat de travail, conclue le 01/01/2016 et approuvée précédemment sur l'exercice clos le 31/12/2017.

Détail de la convention : Monsieur Alexandre SAYER, président a été rémunéré au titre de ses fonctions. Il a perçu une rémunération mensuelle nette de 3 500 € du 01/01/2018 au 31/05/2018, puis 4 000 € du 01/06/2018 au 31/12/2018 ainsi qu'une prime de 5 000 € brut en mai 2018, soit une rémunération nette de 49 534.46 € au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, outre ses charges sociales prises en charge par la société

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

